

Déclaration

Séance du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024

Déclaration en soutien à Solidarité Ahuntsic

Attendu que Solidarité Ahuntsic et 12 autres organismes communautaires sont logés depuis deux décennies dans un immeuble situé au 10 780, rue Laverdure et appartenant au centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

Attendu que le CSSDM est propriétaire de plusieurs bâtiments excédentaires, qu'il loue depuis plusieurs années à des organismes communautaires;

Attendu que le CSSDM aurait indiqué à Solidarité Ahuntsic, en février 2024, vouloir récupérer le bâtiment dès 2025 afin d'en faire un centre de francisation;

Attendu que la reprise du bâtiment par le CSSDM compromet la continuité des services essentiels offerts par ces organismes, qui constituent un réseau vital de soutien pour plus de 25 000 personnes bénéficiant annuellement de leurs services et activités variés, offerts sous un même toit;

Attendu qu'en mai 2024, la députée fédérale d'Ahuntsic-Cartierville, l'honorable Mélanie Joly, le député provincial de Maurice-Richard, Monsieur Haroun Bouazzi, le député provincial d'Acadie, Monsieur André A. Morin, et la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Madame Émilie Thuillier, ont uni leurs voix pour demander un délai supplémentaire de cinq ans pour les organismes du Centre communautaire Ahuntsic afin qu'ils puissent demeurer au 10 780, rue Laverdure jusqu'à ce que de nouveaux locaux soient prêts à les accueillir;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et plusieurs acteurs du milieu travaille à la construction d'un nouveau centre communautaire à l'angle de la rue Saint-Hubert et de la rue Louvain, mais que celle-ci ne sera pas complétée avant quelques années encore;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reconnaît l'importance des organismes communautaires regroupés dans le centre communautaire Ahuntsic dans le soutien de la communauté locale;

Il est proposé par Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et appuyé par Nathalie Goulet, conseillère de ville du district d'Ahuntsic;

Et résolu :

Que l'arrondissement demande au gouvernement du Québec d'octroyer le budget nécessaire au CSSDM qui lui permette de louer d'autres locaux à Ahuntsic pour offrir les cours de francisation qui devraient être organisés dans les locaux présentement occupés par Solidarité Ahuntsic et les 12 organismes mentionnés;

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demande au CSSDM d'offrir un délai supplémentaire de cinq ans aux organismes chapeautés par Solidarité Ahuntsic afin qu'ils puissent demeurer au 10 780, rue Laverdure en attendant la construction du pôle communautaire à l'Écoquartier Louvain.